

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33
Procurations : 4

L'an deux mille onze
le vingt-neuf juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le : 08 JUIL. 2011

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Anne-Sophie BELIER ayant donné procuration à Myriam LE LEZ, Françoise GUENEUGUES à Yves DU BUIT, Jacques

Affichage en date du : 21 juin 2011

Publication de la présente en date du :

LE BRIS à D. DESCHAMPS et Yves QUEMENEUR à Francis. GROSJEAN.

Réception en S/préfecture : 07 JUIL. 2011
08 JUIL. 2011

Secrétaire de Séance : Francis THERY

N° 2011-06-10

Objet : Tarifs pour activité jeunesse

Monsieur le Maire fait part des projets d'activités jeunesse.

Concert du local de musique

Le 29 octobre prochain, un concert se déroulera dans le centre culturel de 17h à 23h.

Les groupes présents seront ceux répétant dans le local de répétition au sous-sol du centre-social du Bourg, soient 7 groupes.

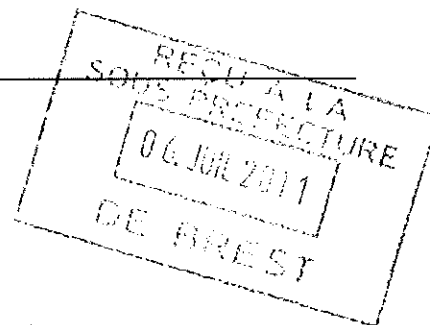
Suite à diverses rencontres avec les représentants des groupes dans la préparation du concert.

Le concert à pour objectif de présenter les groupes et devrait être renouvelé chaque année à la même période.

Il est proposé de fixer le tarif d'entrée à 5€.

Le budget, dans l'hypothèse de 300 entrées s'établit de la façon suivante :

CHARGES		PRODUITS	
Lumière, sonorisation et techniciens	1000 €	Reste à charge	100 €
Restauration et catering	200 €	Billetteries*	1500 €
Billetterie (300 billets)	50 €		
Boisson buvette	200 €		
Communication	50 €		
<u>Prévention</u> :			
Achats de bouchons d'oreilles	100 €		
TOTAL	1600 €	TOTAL	1600 €



Mini-séjours

2 minis-séjours seront organisés du 26 au 29 juillet et du 2 au 5 août soit 4 jours et 3 nuits, à chaque fois, au camping municipal de PENN ENEZ à Landéda près du port de l'Aber-Wrac'h.

Les activités seront préparées avec les jeunes, tout comme les repas et le planning des activités.

Lors de l'arrivée, le groupe réfléchira aux règles de vie, à l'organisation de la vie collective (rangement, nettoyage, vaisselle, ...)

Il s'agit d'organiser deux séjours-courts dit « d'aération ». Ce projet répond à une demande du Conseil Municipal Jeunes.

Il est proposé de fixer le tarif d'inscription à 75€.

Le budget s'établit ainsi :

BUDGET FONCTIONNEMENT			
CHARGES	MONTANTS	PRODUITS	MONTANTS
Camping Landéda			
Emplacement	120 €	Participations des familles (fixe à 75€ par jeunes)	2250€
17 personnes	225 €	Subvention CAF (Forfait)	800€
Douches	102 €	Reste à charge	950 €
Sous-Total Camping	447 €		
Transport	620 €		
Alimentation*	1360 €		
Pharmacie	100 €		
Activité sur place	1473 €		
TOTAL	4000 €	TOTAL	4000 €
* 10€ par jour et par personne			

Hip-hop

L'atelier Hip-hop est une nouvelle animation qui viendra compléter l'offre existante comme les ateliers théâtre ou l'école de musique. L'activité démarrera en septembre 2011 et s'achèvera en juin 2012 par la présentation d'un spectacle.

Il s'accompagnera d'un travail sur le bien-être, sur l'image de soi, sur le corps et sur une meilleure connaissance de la culture urbaine. La découverte du Hip-hop avec l'apprentissage de sa philosophie et de la culture urbaine, fera partie des objectifs des cours

15 places sont disponibles.

L'activité se déroulera dans la salle Polyvalente de la Trinité, une fois par semaine, en dehors des vacances scolaires, le mardi de 17h15 à 18h45.

Il est proposé de fixer le tarif d'inscription à 120€.

Le budget de cette activité pourrait ainsi s'établir de la façon suivante :

CHARGES		PRODUITS	
• Prestation du Professeur (Toutes charges comprises)	1800 €	• Participation des Stagiaires	1800 €
• SACEM	161 €	• Reste à charge de la Commune	966 €
• Traitement animateur jeunesse	754 €		
• Bâtiment (électricité et chauffage)	51 €		
TOTAL	2766 €	TOTAL	2766 €

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2121-29,

Vu les propositions faites,

Vu les prévisions financières,

Considérant l'intérêt de ces projets pour la jeunesse de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE les tarifs proposés :

- Entrée au concert : 5€
- Camp d'été : 75€ le séjour
- Hip-Hop : 120 € l'inscription

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à la mise en œuvre de ces actions.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 29 juin 2011

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE

